

PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Saint-Basile

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE :

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile qui sera tenue le lundi 10 janvier 2022, à 19h00, au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile, les membres du conseil municipal auront à se prononcer sur la **demande de dérogation mineure** ci-dessous énumérée :

- **Pour le 353, rue de l'Église (lot 6 197 975)**

Cette demande a pour objet :

- D'autoriser la construction de deux balcons à moins de 3 mètres de l'emprise de la rue Sainte-Angélique. Le premier balcon sera situé à 1.2 mètres de l'emprise et le deuxième balcon sera situé à 1.3 mètres de l'emprise.
- Le tout en vertu du Règlement de zonage # 07-2012, article 10.2.1.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette assemblée relativement aux demandes ci-dessus décrites.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 17 décembre 2021.

Julie Roy
Assistante-Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 17 décembre 2021 et une deuxième sur le site internet de la Ville de Saint-Basile le 17 décembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20 décembre 2022.

Julie Roy
Assistante-greffière